



Pérmis de conduire algérien

Par **nouredine**, le **06/09/2013** à **11:53**

Bonjour,

J'ai eu mon permis de conduire en 1997, en Algérie. Il n'est plus valable depuis 2007. Aujourd'hui, y a-t'il une possibilité de le changer ou pas ? je viens juste d'avoir ma carte de séjour.

Merci à vous.

Par **Tisuisse**, le **06/09/2013** à **18:42**

Bonjour,

Votre permis algérien ayant perdu sa validité là-bas, il n'a donc plus aucune validité pour tous pays y compris en France. Vous ne pouvez donc pas échanger un permis étranger non valide contre un permis français. Si vous voulez conduire en France, il vous faudra passer le permis français. En attendant, vous ne pouvez pas prendre le volant sur le territoire français.

Par **nouredine**, le **07/09/2013** à **11:32**

Bonjour Tisuisse, merci de votre réponse. Je suis rentré en France en 2000 et mon permis a perdu sa validité en France en 2007 lorsque j'ai voulu le valider au consulat il me fallait un titre de séjour que je viens seulement d'obtenir. A ce jour, le consulat me conseille de retourner en

Algérie pour le faire valider. N'y aurait il pas une autre solution?
Merci a vous.

Par **amajuris**, le **07/09/2013** à **13:43**

bjr,
vous avez la solution préconisée par tisuisse c'est à dire passer votre permis de conduire en france.
cdt

Par **Tisuisse**, le **07/09/2013** à **18:50**

Et c'est la seule solution car votre permis de conduire algérien n'avait qu'une validité de 2 ans sur le sol français.

Par **alterego**, le **08/09/2013** à **14:38**

Bonjour,

Votre permis de conduire algérien et vous même ne remplissez pas les conditions de reconnaissance requises pour être valide en France.

Pour toute information, consulter la Préfecture du Calvados.

Cordialement

Par **nouredine**, le **08/09/2013** à **15:56**

bonjour, sachez cher monsieur que les propos de cette nature, pour être clair, racistes sont punissables par la loi française aussi je vous serais grée de moderer vos propos a mon encontre.
a bon entendeur je ne vous salue pas!

Par **amajuris**, le **08/09/2013** à **17:42**

nouredine,
le fait de vous indiquer que vous ne remplissiez pas les conditions pour échanger un permis de conduire qui n'est plus valable depuis 2007 n'est pas de la discrimination, ni du racisme, c'est la réglementation française que vous devez respecter.

Par **nouredine**, le **08/09/2013** à **21:59**

bonsoir amatjuris et merci de votre réponse. J'ai bien compris que je ne remplis pas les conditions pour échanger mon permis du fait qu'il n'est plus valide mais alterego ne s'est pas contenté de dire que seul mon permis ne remplissait pas les conditions mais moi aussi, je le cite "...et vous même ne remplissez pas les conditions de reconnaissance requises pour être valide en France" je pense que c'est clair.

Par **Tisuisse**, le **08/09/2013** à **23:05**

alterego n'a eu, envers vous, aucun propos désobligeant. Ici, vous êtes en France et c'est la loi française qui s'applique ainsi que, pour votre cas, les accords internationaux. C'est ce qu'alteredo, amatjuris et moi-même tentons de vous faire comprendre.

Votre permis algérien n'est plus valable en Algérie il ne peut donc pas être valable en France et l'échange de votre permis algérien par un permis français sera impossible en raison des accords internationaux signés, entre autre, par votre pays. Pour conduire en France vous devez passer le permis français. Il ne vous reste qu'à vous inscrire en auto-école et suivre les cours de code, puis les cours de conduite, comme tout candidat au permis.

Bonne chance à vous.